



Mesurer ses émissions de GES : comment faire ? (septembre 2023)

Toutes les organisations quelques soient leurs tailles et leurs activités sont concernées par le changement climatique.

D'une part, parce que chacun participe à ce changement par ses modes de production et de consommation et donc rejette directement ou indirectement du CO₂.

D'autre part, la raréfaction des ressources énergétiques fossiles va avoir une incidence sur les prix de l'énergie, à la hausse.

Ensuite, la transition énergétique va nécessiter des investissements qu'il vaut mieux anticiper. Aujourd'hui, il s'agit moins de lutter contre un phénomène irréversible, mais plus d'en limiter les effets et de s'adapter à ses conséquences.

Méthode bilan carbone

Cette méthode de calcul des Gaz à Effet de Serre (GES) a été créée par l'ADEME en 2009.

Elle consiste à quantifier les émissions de CO₂ d'une activité sur un périmètre.

Le choix du périmètre permet de voir l'ensemble de l'organisation, de raisonner sur une partie des activités ou même d'un site.

Le bilan carbone permet de connaître la contribution de l'organisation au changement climatique. Les résultats sont exprimés en tonne équivalent CO₂ quelque soient les gaz à effet de serre intégrés dans les calculs. Les GES pris en compte sont ceux issus du protocole de Kyoto (CO₂, CO₂ issu de la biosphère, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃).

Cartographier ses flux d'émission

C'est souvent l'une des premières étapes dans la réalisation de votre bilan carbone.

Il s'agit d'identifier l'ensemble des flux entrants et sortants d'une organisation et qui dégagent du CO₂.

En d'autres termes, cela revient à vous demander de quoi avez-vous besoin pour réaliser vos activités (locaux, matières premières, emballages, achats, informatique, transport, flotte de véhicule...).

Les flux sont souvent organisés en trois sous périmètre ou Scope.

Le **scope 1** regroupera les émissions directes liées à la consommation d'énergies (fixes et mobiles) alors que le **scope 2** comptabilisera les émissions indirectes liées à l'énergie.

Le **scope 3** est utilisé pour le reste : immobilisation, fret, déplacements domicile travail, déplacements professionnels...

Réaliser un bilan carbone revient à intégrer les trois scopes.

Le bilan GES ne sera, quant à lui, que sur les deux premiers.

A noter que la réalisation d'un bilan GES est obligatoire pour toutes les organisations (y compris les associations et fondations) de plus de 500 salariés.

Il doit être réalisé et mis à jour tout les quatre ans et déposer sur le site dédié.

Collecter des données quantitatives

Pour quantifier des émissions il convient d'obtenir des données de consommations.

Les unités de mesure seront bien évidemment adaptées au poste d'émissions, mais des conversions et équivalences peuvent être utilisées. Ces données sont souvent issues de la comptabilité et des factures fournisseurs.

En fonction de la complexité de l'organisation, vous pouvez être amené à estimer certains postes. C'est aussi une manière de ne pas perdre trop de temps dans la collecte de données, surtout la première année. De même, certaines données vont dépendre d'hypothèses de calculs que vous devrez prendre pour collecter vos données.

Facteurs d'émission

Avec le recul sur l'utilisation de la méthode et l'augmentation des compétences, nous savons aujourd'hui transformer chaque flux en émission de CO₂ (un seul gaz permet plus facilement la comparaison).

Ceci a été rendu possible par les facteurs d'émission. Ce sont des coefficients permettant de convertir les données des flux (la consommation électrique par exemple) en émissions de GES. C'est le taux d'émission moyen d'une source donnée (kilowattheure fabriqué et distribué en France), par rapport aux unités d'activité (kilowatt consommé).

Les facteurs d'émission sont disponibles auprès de l'ADEME, en accès libre sur Internet au sein de la Base carbone. Ils sont enrichis et mis à jour régulièrement en fonction de l'état de l'art et de l'augmentation des connaissances.

Utilisation des résultats

L'objectif de ses calculs (quantité par flux x par son facteur d'émission) est de donner un ordre de grandeur des émissions pour une prise de conscience et une action.

Il ne s'agit pas d'un outil de mesure exact et précis.

En cas d'estimation des données par exemple ou des hypothèses de calculs, on peut dire qu'une part d'incertitude peut augmenter ou baisser les émissions entraînant, alors, un résultat bien différent.

Toutefois, le fait de mesurer cet ordre de grandeur permet déjà d'agir et de réduire les émissions liées.

➤ Pour en savoir plus :

- [Fiche memo – Préparer son bilan carbone](#) ®
- [Dossier thématique « Développement durable »](#)

Oraveo pour le Crédit Mutuel